

ARRETE N°29/2024
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE ADJOINTS
ADMINISTRATIFS PRINCIPAL PREMIERE CLASSE – CATEGORIE C

Le Président de la collectivité

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 04/2024 du 05 juillet relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n°68/2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 9 octobre 2023,
Considérant la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur le tableau ci-dessous qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Agent-es promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent-es inscrit-es sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
% de femmes	100	100
Nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100	100
TOTAL	2	2

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif de première classe au titre de l'année 2024 est fixé comme suit :

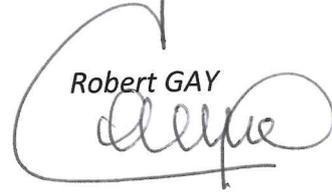
NOM - Prénom	Grade actuel	Promovable à compter du :
1- ANSELME Muriel	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	05/07/2024.
2- AYMES Bernard	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	05/07/2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Fait à Digne les Bains, le 05/07/2024
Le Président du SDE 04 :

Robert GAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gay', enclosed within a large, loopy circular flourish.

Publié le :